

<https://lyon-ouest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article132>



Médical

- Etudiant.e.s -

Publication date: lundi 10 juillet 2017

Copyright © CIO Lyon Ouest - Tous droits réservés

Etudes de santé : le numerus clausus supprimé en 2020

Les études de santé vont être réorganisées et le concours de première année sera supprimé.

Dans le système actuel - la première année commune aux études de santé (Paces) - la poursuite d'études en médecine, odontologie, pharmacie ou en études de sage-femme est limitée par un numerus clausus par discipline.

La réforme prévoit une nouvelle formule « favorisant les passerelles » entre différentes filières. Les modalités concrètes de la réforme sont encore inconnues et devraient se traduire par une loi en 2019.

[Réforme des études de santé : discours de Frédérique Vidal](#)